



Le Portage Salarial

A photograph of a diverse group of business professionals in a meeting. An older man in a grey suit is the central focus, gesturing with his hand as he speaks. He is surrounded by younger colleagues, including a woman in a light blue shirt leaning in from the left, a woman in a grey blazer leaning in from the top, a woman in a striped shirt looking on from the right, and a man in a blue shirt partially visible on the far right. The background is a blurred office setting.

ITG FORMATION 2015
LA REFORME DE LA FORMATION

I - LA REFORME DE LA FORMATION



LA REFORME 2014 DE LA FORMATION

- **Les 5 points clés**
- **Ce qu'il faut retenir**
- **Ce qu'ITG fait pour vous**
- **Ce que nous vous recommandons**



Le Portage Salarial

LES 5 POINTS CLÉS DE LA LOI

Une simplification de la gestion administrative de la formation

- Disparition de l'obligation de payer au titre du Plan de formation (0,9 % à rien d'obligatoire)
- Vers la disparition des contrôles d'imputabilité ...
- ... ce qui libère du temps pour les dimensions plus qualitatives de la fonction Formation
- Une collecte unique

Une augmentation des sommes mutualisées par les entreprises

- La contribution obligatoirement mutualisée passe de 0,7 % à 1%
→ « 1%Formation »
- Une augmentation des dépenses de formation au service de la solidarité et des parcours

De nouveaux droits individuels

Création du CPF

- Un droit individuel, universel et transférable
- ... qui vise une ambition qualifiante
- ... et opposable dans certains cas

Création du Conseil en évolution professionnelle

Des obligations sociales renforcées pour les employeurs

- Généralisation et formalisation de l'entretien professionnel
- Un bilan de parcours tous les 6 ans
- Négociation sur la GPEC élargie aux orientations et objectifs du Plan de formation et au CPF (entreprises de + 300)

Une mutualisation renforcée au profit des TPE

- 20 % de la contribution FPSPP soit 170 M€ selon la DGEFP
- en plus de la contribution mutualisée des entreprises de moins de 10 salariés

LA REFORME – CE QU’IL FAUT RETENIR POUR VOUS SALARIES CONSULTANT ITG

- **Création du Compte personnel de formation (CPF)**
 - Il remplace le DIF. Les heures DIF sont reportées sur le compte CPF par la personne depuis son espace personnel)
 - ✓ Les salariés ont reçu une attestation de solde de DIF de la part de leur employeur en décembre 2014 indiquant le nombre d’heures acquises et non utilisées.
 - ✓ Les personnes ont reporté en janvier 2015 ce compteur d’heures sur leur compte CPF à partir de leur espace personnel
www.moncomptepersonneldeformation.gouv.fr (lien fichiers FFP)
 - ✓ La contrainte est que ces heures ne peuvent être utilisées que pour financer des formations, certifiantes, qualifiantes et/ou diplômantes
 - Pour les nouveaux entrants sur le marché du travail, ce compte CPF se constitue dès l’entrée dans la vie active.
 - Ce compte est géré par la Caisse des Dépôts et Consignation.
 - Il est activé uniquement à l’initiative de l’employé
 - Si la formation se déroule hors temps de travail, la personne n’a pas l’obligation d’en informer son employeur



Le Portage Salarial

LA REFORME – CE QU’IL FAUT RETENIR POUR LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES VOUS TRAVAILLEZ

- **La loi du 5 mars 2014 redéfinit les règles de financement des entreprises en matière de formation**
- **Cas 1 : Pour les entreprises de < à 300 salariés, la contribution obligatoire pour le plan de formation reste prélevée**
 - ✓ Les financements passent par la gestion paritaire et sont donc contrôlés. Les OPCA organismes contrôleurs de la qualité regarderont à ce que les organismes de formation soient **certifiés ou engagés en 2015 dans une démarche de certification (AFNOR, ISQ OPQF, ...)**. **Ce qu’ITG Formation a fait depuis janvier 2015.**
- **Cas 2 : Pour les entreprises de > à 300 salariés, la contribution précédemment obligatoire de 0,9% pour le plan de formation est supprimée. En contrepartie, les entreprises ont obligation de sécuriser les parcours professionnels de leurs salariés**
 - **Le montant des financements et les choix des actions de formation** dans le cadre du plan de formation de l’entreprise **sont laissés au libre arbitre de l’entreprise.**
 - Ce qui signifie que vos prestations 2014 peuvent se poursuivre sans incidence en 2015 et seront même rassurées par la qualité que vous pourrez démontrer en annonçant qu’ITG Formation est entrée dans une démarche de certification depuis début de cette année.



Le Portage Salarial

II – CE QU'ITG FAIT POUR VOUS

Etape 2

Assurer la pérennité de l'activité des consultants formateurs ITG en faisant reconnaître par une certification, la qualité des actions de formation d'ITG Formation et de tous les consultants qui font partie de cette entité

Etape 1

ITG est membre de la FFP, fédération qui regroupe les organismes de formation et défend activement leurs intérêts dans le cadre de la réforme

Atouts :

- Par la représentation FFP, être au cœur des débats et des décisions, notamment pour **influencer la construction des listes de formation éligibles au CPF**
- Par l'obtention de la certification ISQ OPQF, être reconnu comme un organisme de formation à part entière et délivrant des actions de qualité pour **permettre et faciliter les engagements d'achat et de financement privés comme paritaires**



Le Portage Salarial

OBTENIR LA CERTIFICATION ISQ-OPQF, ATOUTS :

- Les formateurs rattachés à l'entité ITG Formation bénéficieront de fait de la reconnaissance « qualité » de leurs actions de formation en les réalisant sous la marque ITG Formation. Ce qui facilitera :
 - l'achat de leurs prestations par les entreprises gérant leur propre plan de formation (les + de 300 salariés) qui seront de plus en plus attentives aux critères de qualité des formations achetées
 - La prise en charge du financement par les OPCA si le plan de formation de l'entreprise est géré par un organisme collecteur (les – de 300) qui vont tenir le rôle d'organismes de contrôle qualité pour la Fédération de la Formation Professionnelle
- Cette certification n'est valable que pour les actions de formation qui feront parties des domaines de qualification ISQ-OPQF, domaines qui devront figurer dans le bilan pédagogique annuel d'ITG Formation. 2 domaines sont concernés aujourd'hui (extensions à venir les années suivantes) :
 - Domaine 16, Formations à des métiers spécifiques
 - Domaine 17, Qualité, Sécurité et Environnement



Cette certification ne rend pas les formations éligibles au financement CPF

III – CE QUE NOUS VOUS RECOMMANDONS

LA CERTIFICATION DES CONSULTANTS FORMATEURS



La certification individuelle des formateurs n'est pas rendue obligatoire en 2015 mais fortement incitée

Il faut saisir cette opportunité de le faire dans une période de bienveillance avant que nous y soyons contraints et qu'il y ait engorgement

ETAPES	MOYENS
Obtenir un certificat professionnel (CP FFP) « consultant formateur pour adultes » qui atteste de la maîtrise du métier ou un titre diplômant	2 possibilités à assez court terme s'offrent à vous pour ceux qui souhaiteront se certifier ou obtenir un titre <ul style="list-style-type: none">• Cas 1 : Vous pouvez attester de plus de 3 ans d'expérience en tant que formateur consultant, nous vous conseillons d'opter pour une validation d'acquis d'expériences (VAE) en 14h d'accompagnement sur 6mois pour obtenir une certification « formateur consultant ».• Cas 2 : Vous n'êtes pas suffisamment expérimenté en ingénierie de formation, vous avez besoin de vous former au métier et vous ne pouvez pas justifier de 3 années d'ancienneté dans ce métier requises pour la VAE. Nous vous conseillons d'opter pour une formation en présentiel cycle court, au travers de parcours certifiant.



Le Portage Salarial

VOS BÉNÉFICES À ALLER VERS LA CERTIFICATION



Faire reconnaître votre professionnalisme

- Garantir la compétence, la fiabilité et la moralité de l'intervenant
- Conforter la démarche marketing et commerciale (réponse aux appels d'offre)



Etre en conformité avec la loi de Juillet 2010

- Apporter une preuve de sa compétence et de sa probité



Se rassurer soi-même

- Identifier et pouvoir se recentrer sur ses compétences et son expérience
- Etre en mesure de les prouver
- Ne plus se focaliser sur les compétences à acquérir



Se présenter en tant que professionnel

- Homme/femme de métier et non comme une organisation



Le Portage Salarial

MERCI DE VOTRE ATTENTION